0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/10/2016
Réuni le : 17/10/2016
Sous la présidence de : Philippe Villers
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016
Numéro de la DBM : 4
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

accepte la proposition de prélever 1500 euros sur les fonds de roulement pour affectation à la ligne EAU du service SRH.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Villers
Prénom : Philippe
Signé le: 19/10/2016 11:18:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.